

## ➤ Signature d'une convention de partenariat entre la CADEMA et Hawa Mayotte

Ce 17 août 2021, la communauté d'Agglomération Dembéli-Mamoudzou et l'observatoire de la qualité de l'air de Mayotte ont signé une convention de partenariat au siège de la CADEMA. Une première sur le territoire de Mayotte !



**Figure 1:** De gauche à droite : M. SIDI MOUKOU Hamada - Directeur du pôle EDD de la CADEMA, M. SAINDOU Rachadi - Président de la CADEMA, M. FAHARDINE Ahamada - Président de Hawa Mayotte et M. BROUARD-FOSTER Bruno - Directeur de Hawa Mayotte

Cette convention a pour vocation d'asseoir le partenariat entre la CADEMA et Hawa Mayotte, dont la communauté d'agglomération est membre, afin d'améliorer les moyens et les outils consacrés à la qualité de l'air au niveau de l'intercommunalité. Cette convention intervient, entre autres, dans le cadre du volet « AIR » de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Elle présente à la fois un objectif technique et financier.

Sur le plan technique, Hawa Mayotte mettra à disposition ses compétences pour former et accompagner le personnel de la CADEMA dans leur démarche d'amélioration et de préservation de la qualité de l'air.

## Observatoire de la Qualité de l'Air de Mayotte

Sur le plan financier, le soutien de la CADEMA va permettre à Hawa Mayotte de continuer à développer son réseau de surveillance de la qualité de l'air et de fournir les données nécessaires au bon déroulement du PCAET.

### **Plus précisément, les objectifs de la convention vont être de :**

- 1- Informer et sensibiliser les agents de la collectivité à « la qualité de l'air »
- 2- Accompagner la CADEMA dans ses interventions de sensibilisation (grand public, scolaire, ...)
- 3- Former les agents de la CADEMA à la sensibilisation de la qualité de l'air
- 4- Appuyer techniquement la CADEMA dans le suivi de son PCAET :
  - a. En réalisant notamment un inventaire territorial des émissions de polluants atmosphériques
  - b. En fournissant à la CADEMA les données nécessaires au bon déroulement de la mission
- 5- Soutenir Hawa Mayotte dans son fonctionnement

Cette signature a été aussi l'occasion de rappeler les enjeux de la qualité de l'air sur la CADEMA et plus particulièrement au niveau du Grand Mamoudzou. Lors de son dernier rapport, Hawa Mayotte avait souligné une pollution grandissante aux particules fines issue du trafic routier. Il faudra donc être particulièrement vigilant sur ce point dans les années à venir pour que les concentrations ne dépassent pas continuellement les seuils et limites réglementaires.

Par ce partenariat, la CADEMA souhaite montrer l'exemple en étant la première collectivité de l'île à signer une convention avec Hawa Mayotte pour la prise en compte de la problématique de la qualité de l'air sur son territoire.

Toute notre actualité sur  
[www.hawa-mayotte.fr](http://www.hawa-mayotte.fr)

#### CONTACT

##### Nils PARAGOT

mob. : 06 39 25 31 39

tél : 02 69 600 677

paragot@hawa-mayotte.org

#### Hawa Mayotte

53 Résidence Espace Canopia

Les Hauts Vallons

BP 61

97600 MAMOUDZOU

@hawa\_mayotte



#HawaMayotte